



L'ACADÉMIE DE LYON
Pendant la période révolutionnaire
(1789-1793)
(Suite (1))

VI

L'année 1793. — Installation de l'Académie au Grand Collège. — Peu de membres viennent aux séances. — Nouveau règlement intérieur. — Les étrangers sont admis aux séances. — Jugement des concours pour les prix. — Derniers actes de l'Académie. — Pas de séance publique. — Liste des académiciens morts depuis 1789 jusqu'à l'année 1800.

DEPUIS le 20 novembre 1792, l'Académie avait transporté ses séances dans les bâtiments de l'ancien Collège de la Trinité, où l'appartement de l'ex-supérieur de l'Oratoire avait été mis à sa disposition. Il est vrai que ces bâtiments étaient destinés, dans l'esprit des administrateurs du Bureau des collèges, à devenir le siège du futur Institut, et que, dans le plan

(1) Voir la *Revue du Lyonnais*, juin et juillet 1901.